



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

## DÉCISION DU MAIRE N° 2026-262

### CONVENTION CADRE DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DES ESPACES ET MATÉRIELS DE LA MÉDIATHÈQUE ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET "L'ASSOCIATION REGARDS ET PARTAGE"

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1,

**Vu** la délibération n° 027-2026-JUR03 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de compétences consenties par le Conseil municipal au Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que l'association « REGARDS ET PARTAGE » œuvre dans les domaines de la culture ;

**Considérant** que l'association « REGARDS ET PARTAGE » est un partenaire privilégié de la commune ;

**Considérant** la volonté de la commune de mettre à disposition des partenaires à titre gracieux les salles et installations culturelles ou sportives ainsi que les matériels leur permettant de proposer leurs activités ;

**Considérant** que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, conformément à l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Considérant** l'intérêt de formaliser les engagements et responsabilités réciproques des parties dans le cadre d'une convention de mise à disposition ;

**Considérant** en conséquence, la nécessité de signer une convention avec l'association « REGARDS ET PARTAGE » ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20260506-9137-AI-1-1

Réception en sous-préfecture le : 13 mai 2026

Publication le : 13 mai 2026

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La convention de mise à disposition du hall de l'accueil de la médiathèque Les Temps Modernes, sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à Taverny (95150), est signée avec l'association « REGARDS ET PARTAGE », sise 29, rue Louis Bousquet à Taverny (95150), dûment représentée par Monsieur Alexandre FORGET, en sa qualité de Président en exercice.

### **Article 2 :**

La mise à disposition du hall de l'accueil de la médiathèque Les Temps Modernes est consenti à titre gratuit à l'association « REGARDS ET PARTAGE », selon les dispositions contractuellement prévues.

Les créneaux d'utilisation correspondent aux horaires de travail du personnel de la médiathèque, et ce durant la période concernée.

### **Article 3 :**

La convention de mise à disposition est conclue pour la durée de l'exposition, à savoir du vendredi 29 mai au mercredi 24 juin 2026 et le vernissage de l'exposition le vendredi 29 mai 2026 de 18h à 19h30.

### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

### **Article 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 6 mai 2026

Le Maire,

A blue ink signature of Florence Portelli is written over the official seal of the Commune de Taverny. The seal is circular and contains the text 'COMMUNE DE TAVERNY (95150)' around the perimeter and a central emblem.

Florence PORTELLI